



Rapport annuel de la Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA)

Communauté de communes
Maremne Adour Côte Sud

Rapport année 2021



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Introduction - Données générales..... | 3 |
| 1. Voirie - espaces publics..... | 5 |
| 2. Services de transports collectifs et intermodalité | 7 |
| 3. Cadre bâti – Établissement recevant du public..... | 11 |
| 4. Cadre bâti – Logements | 14 |
| ANNEXE 1 : Carte de présentation du territoire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud..... | 17 |
| ANNEXE 2 : Historique de l'établissement des PAVE | 18 |
| ANNEXE 3 : Plans schématiques du réseau de transport en commun YEGO de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud..... | 20 |

Introduction - Données générales

Informations administratives de l'intercommunalité

Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) (cf. annexe 1)

Allée des Camélias - 40230 Saint-Vincent de Tyrosse

tél: 05 58 77 23 23

Référént accessibilité : Florence COL-SOFFRAY

Nombre d'habitants : plus de 70 000 habitants estimés en 2022

Informations administratives de la CIAPH

Créée par délibération du 3 juillet 2008, la commission intercommunale pour l'accessibilité du territoire de la Communauté de communes de Marenne Adour Côte Sud (MACS) réalise depuis 2010 un bilan annuel des actions menées en matière d'accessibilité sur les espaces suivants :

- Voirie et espaces publics,
- Transport de voyageurs,
- Cadre bâti ERP,
- Logements.

Elle a pour missions de dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Elle établit un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Ce rapport annuel d'accessibilité est envoyé à différentes instances institutionnelles : Préfecture des Landes, Conseil général des Landes, MDPH.

Cette commission est composée de 11 membres, désignés par arrêté du 23 septembre 2020 :

- 5 élus représentant l'assemblée communautaire,
- 6 membres représentant des associations d'usagers et de personnes handicapées :
 - représentant l'association de défense des droits des accidentés et des handicapés des Landes,
 - représentant l'association des aveugles et malvoyants,
 - représentant l'association Handiville,
 - représentant l'association Valentin Haüy,
 - représentant l'association des paralysés de France,
 - représentant la Ligue des droits de l'Homme, section de Saint-Vincent de Tyrosse.

La commission intercommunale pour l'accessibilité de la Communauté de communes MACS se réunit au minimum une fois par an pour faire le bilan des actions menées durant l'année en termes d'accessibilité et des propositions d'actions pour l'année suivante.

Cette réunion est également l'occasion de faire remonter des remarques, observations et recommandations de la part des associations.

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a renforcé la fonction d'observatoire local de l'accessibilité de la commission intercommunale pour l'accessibilité.

Cette dernière doit également tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur le territoire communal ou intercommunal, faisant l'objet de la mise en place d'une programmation de travaux et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Afin d'exercer pleinement cette mission, la commission intercommunale pour l'accessibilité est destinataire des attestations d'accessibilité des ERP conformes au 31 décembre 2014 (loi 2005-102 du 11/02/2005), des dossiers d'AD'AP, des éléments de suivi de l'avancement des AD'AP et des attestations d'achèvement des AD'AP.

Cette mission est difficile à mener, puisque cette obligation administrative est peu connue. La Communauté de communes n'est pas tenue informée, ni destinatrice régulièrement des différents documents d'accessibilité transmis à la préfecture, tant pour les ERP publics que privés.

1. Voirie - espaces publics

1.1. *État d'avancement*

La démarche a débuté par l'établissement de plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) sur chaque commune. Ce diagnostic a été finalisé fin 2010. Le périmètre des PAVE recouvre l'espace du centre-bourg de chaque commune. Lors du diagnostic, le montant des travaux pour la mise en accessibilité (hors travaux de voirie) a été estimé à plus de 15,5 M€ en 2010 sur les 23 communes de MACS. (Cf. annexe 2- PAVE).

La réglementation a évolué et l'accessibilité porte désormais sur l'ensemble des voiries et espaces publics communaux. Aussi, le suivi annuel reprend l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire de MACS.

De 2015 à fin 2020, les dépenses globales de MACS réalisées s'élèvent pour :

- les travaux et programmes d'entretien des voiries communautaires à 11,3 M€ pour 10 M€ prévus au budget initialement,
- les travaux de réaménagement de voirie, espaces associés et travaux de requalification des centres bourgs à 14 M€ TTC pour 12,645 M€ TTC prévus au budget initialement,
- et les travaux d'aménagement de liaisons douces à 7 M€ TTC pour 12 M€ TTC programmés au schéma directeur des liaisons douces.

De nouvelles programmations d'investissements sur MACS ont été élaborées pour la période à venir 2021-2026. Il a été retenu sur les 5 ans qui viennent :

- 20,2 millions d'euros en travaux et programmes d'entretien des voiries communautaires (budget MACS) ;
- 12 millions d'euros en travaux de réaménagement de voirie, espaces associés et de requalification des centres bourgs (budget MACS) ;
- 6,5 millions d'euros en travaux liés à la mise en œuvre de liaisons cyclables (budget MACS).

Il faudra compter aussi sur des projets de réaménagement urbain initiés par les communes (sans contribution financière de MACS) et des travaux programmés de renforcement/extension des réseaux des concessionnaires (eau potable, assainissement, électricité, télécommunications, gaz...).

1.2. *Éléments de suivi 2021*

Le tableau ci-après synthétise le bilan spécifique **des réalisations 2021** avec les travaux menés par la Communauté de communes et les réalisations effectuées pour les communes (lorsque ces dernières transmettent ces renseignements).

| Commune | LIEU | Description aménagements réalisés voirie-espace public | Linéaire | Coût | Maître d'ouvrage |
|-----------------|---|--|----------------|--------------------|------------------|
| | | | (en ml)* | (en € TTC) | |
| SOORTS HOSSEGOR | AV DES TISSERANDS | VOIE VERTE | 270 | 20 000 € | MACS |
| SOUSTONS | RUE DU LAVOIR-RUE 19 MARS 1962-ARRIERE COLLEGE A PASSERELLE | VOIE VERTE ET TROTTOIR | 700 | 163 000 € | MACS |
| | RUE DE MOSCOU ET RUE MONTBRUN | TROTTOIR | 355 | 138 000 € | Mairie |
| | ZA CRAMAT A RTE MAROYE | VOIE VERTE | 2600 | 450 000 € | MACS |
| TOSSE | RUE DE JISQUET | VOIE VERTE | 2300 | 270 000 € | MACS |
| | TRAVAUX CENTRE BOURG EN COURS NOV 2021-AVRIL 2022 | TROTTOIR | fin avril 2022 | fin avril 2022 | Mairie |
| VIEUX BOUCAU | AV JUNKA | TROTTOIR | 150 | 55 000 € | MACS |
| LABENNE | ALLEE DES PYRENEES ET HELIO MARIN | TROTTOIR ET STATIONNEMENT | 2200 | 698 800 € | Mairie |
| | | | 182 | 80 000 € | Mairie |
| | | | 8757 | 1 874 800 € | |

Pour 2021, les travaux effectués s'élèvent à environ 1,874 M€ TTC (contre 2,2M€ en 2020). La crise sanitaire a ralenti les réalisations.

Cette année 2021 est aussi la première année de lancement des études d'aménagement du PPI voirie 2021-2026 réalisées par MACS, dont le démarrage effectif des travaux a débuté en 2022.

Perspectives 2022 :

- Poursuite de la programmation pluriannuelle d'investissement et d'entretien de la voirie pour la période 2021-2026.

2. Services de transports collectifs et intermodalité

3 réseaux de transports de voyageurs existent sur le territoire de MACS :

- le réseau urbain YEGO créé fin août 2014 par MACS en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial ;

Il est à noter que MACS continue de déléguer à la Région, jusqu'en 2022, sa compétence relative au transport scolaire. A partir de septembre 2022, MACS gèrera directement le transport scolaire sur son ressort territorial.

- le réseau régional de la Région Nouvelle Aquitaine avec les lignes régionales 7 (Dax-Soustons-Bayonne) 26 (St Martin de Hinx-St Marie de Gosse-Bayonne) et l'ensemble du réseau de transport scolaire jusqu'à début juillet 2022 ;

- le réseau régional ferroviaire de la Région Nouvelle Aquitaine, sur la liaison TER Dax-St Vincent de Tyrosse-Bayonne-Hendaye.

2.1. Etat d'avancement des différentes programmations d'aménagement

Le réseau urbain de MACS

MACS a établi en 2016 un « Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée » (SDA-Ad'AP) du réseau de transport YÉGO approuvé par son conseil communautaire le 28 juin 2016. Il a été approuvé également par la Préfecture des Landes par décision d'approbation en date du 21 octobre 2016.

Ce schéma directeur se compose :

- d'un diagnostic technique des points d'arrêts prioritaires du réseau en lien avec le département des Landes, gestionnaire de la voirie départementale et organisateur de la desserte interurbaine desservant MACS (compétent en 2016),
- d'une analyse des dysfonctionnements au regard des normes d'accessibilité en vigueur ;
- de préconisations techniques et d'une estimation financière des travaux de l'ordre de 1,28 millions d'euros HT ;
- d'une programmation pluriannuelle des actions de mise en accessibilité des arrêts du réseau, sur deux périodes de 3 ans, jusqu'à fin 2022.

Transport spécifique communautaire- CIAS de MACS

En 2010, un service de transport à la demande sur réservation a été mis en place au sein du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) pour ses adhérents.

Ce service payant propose d'accompagner les personnes âgées bénéficiaires du service d'aide à domicile ainsi que les personnes à mobilité réduite dans leur démarches du quotidien : courses, RDV médicaux, administratifs, etc.

Le véhicule utilisé est accessible aux personnes en fauteuil roulant ; il est équipé d'une palette à l'arrière du véhicule.

En 2021, ce service a continué de fonctionner avec 382 heures d'interventions et 30 bénéficiaires.

- Le réseau départemental du CD des Landes

Le Département reste compétent sur l'organisation du transport des élèves handicapés. Ce service continue à être organisé de manière individualisée par élève et donc adapté à chaque handicap.

- Le réseau régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sur le réseau routier régional, la Région poursuit le schéma d'accessibilité adopté par le Département en juillet 2015, portant sur la mise en accessibilité des 15 lignes interurbaines de l'ancien réseau XL'R, qui comprennent une centaine d'arrêts.

La ligne régionale desservant le territoire de MACS est la ligne 7.

Les véhicules interurbains présents sur la ligne 7 sont déjà accessibles (rampe élévatrice située au milieu du véhicule, annonces sonores et visuelles, seuils de portes contrastés, des dispositifs antidérapants et des pictogrammes correspondant aux différents handicaps).

La quasi-totalité des arrêts de la ligne 7 sont accessibles. Beaucoup d'arrêts sont communs au réseau YEGO et bénéficient donc des aménagements réalisés par MACS.

Depuis 2017, 15 arrêts communs ont été aménagés : Soustons Isle Verte, Tosse Eglise, Seignosse Bourg, Seignosse Office de Tourisme, Seignosse Les Bourdaines, Capbreton Cigales gare, Labenne Gare SNCF.

Sur la ligne ferroviaire TER Bordeaux-Hendaye, on compte 5 gares et haltes ferroviaires sur MACS : 2 gares à Saint-Vincent de Tyrosse et à Labenne, 3 haltes à Bénesse-Maremne, Saint-Geours-de-Maremne et à Saubusse.

Les 2 gares principales de destination que sont Bayonne et Dax sont inscrites au schéma de mise en accessibilité du transport ferroviaire national : des travaux d'aménagement sont en cours.

Si depuis 2011 l'ensemble des gares du territoire ont été rendues accessibles (reprise revêtement, rehaussement hauteur de quai, pose de bandes podotactiles avec contraste visuel), la gare de Saint-Vincent de Tyrosse, stratégique pour le territoire de MACS, n'est pas programmée pour bénéficier d'une mise en accessibilité.

La Communauté de communes a engagé aux côtés de la commune de Saint-Vincent de Tyrosse une étude pour l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal accessible en gare de Saint-Vincent de Tyrosse. Les premiers travaux pourraient être réalisés en 2024-2025. Le projet prévoit la mise en accessibilité des quais grâce à l'aménagement d'un ouvrage de franchissement aux normes.

En parallèle, il est à noter que la Région Nouvelle-Aquitaine marque sa volonté d'améliorer l'axe ferroviaire Dax-Bayonne en ayant en projet la mise en place d'un RER ferroviaire sur l'étoile de Bayonne, sans pour l'instant indiquer de délai de mise en œuvre.

2.2 Éléments de suivi des réalisations de MACS

Le réseau YEGO de MACS évolue chaque année au fur et à mesure des adaptations annuelles de l'offre de service (Cf. Annexe 3 cartes des lignes du réseau YEGO).

A fin 2021, les réseaux YEGO et YEGO plages comptent 199 arrêts physiques desservant le territoire, dont 70 arrêts desservis uniquement pendant la saison estivale.

Lors de l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité en 2016, en appliquant les critères fixés par le décret n° 2014-1232, 108 points d'arrêt prioritaires ont été retenus sur le réseau YEGO pour un financement de 1 266 M€ sur 6 ans. A noter que cette programmation financière n'intégrait pas les arrêts de Saint-Vincent de Tyrosse Lycée et gare SNCF.

a) Liste des 56 arrêts rendus accessibles du SDA 2016

| Commune | Noms de l'arrêt | LIGNE YEGO | desserte été uniquement | année de réalisation | LIGNE RNA 7 | nb arrêt |
|------------------------|--------------------|-------------|-------------------------|----------------------|-------------|----------|
| ANGRESSE | MAIRIE | 1A | | 2017 | | 2 |
| ANGRESSE | ZA DU TUQUET | 1A | | 2017 | | 2 |
| CAPBRETON | LA CIVELLE | 1A | | 2018 | | 2 |
| CAPBRETON | CIGALES GARE | 1A/1B/C1/C2 | | 2019 | | 2 |
| CAPBRETON | MAIRIE | 1A/1B/C1/C2 | | 2019 | | 2 |
| LABENNE | GARE SNCF | 1A | | 2018 | OUI | 1 |
| LABENNE | PARC DE LOISIRS | L | 2 | 2015 | | 2 |
| MESSANGES | BOURG | 3 | | 2018 | | 2 |
| MOLIETS ET MAA | OFFICE DE TOURISME | 3 | | 2014 | | 2 |
| SAUBION | MAIRIE | 1B | | 2020 | | 2 |
| SAUBION | POMME DE PIN | 1B | | 2020 | | 2 |
| SEIGNOSSE | BOURG | 1B | | 2018 | OUI | 2 |
| SEIGNOSSE | OFFICE DE TOURISME | S | 2 | 2018 | OUI | 2 |
| SOORTS HOSSEGOR | BOURG | 1A/1B | | 2018 | | 2 |
| SOORTS HOSSEGOR | PEDEBERT SUD | 1B | | 2019 | | 2 |
| SOORTS HOSSEGOR | PLAGE CENTRALE | H1/H2 | 1 | 2016 | | 1 |
| SOUSTONS | CRAMAT | 2 | | 2016 | | 2 |
| SOUSTONS | ISLE VERTE | 2/3 | | 2018 | OUI | 2 |
| SOUSTONS | DARRIGADE | 2/3 | | 2019 | | 2 |
| ST GEOURS DE MAREMNE | BARIAS | 2 | | 2015 | | 2 |
| ST GEOURS DE MAREMNE | EGLISE | 2 | | 2017 | | 2 |
| ST VINCENT DE TYROSSE | MAIRIE | 1A | | 2017 | | 2 |
| ST VINCENT DE TYROSSE | BURRY | 1A | | 2017 | | 2 |
| ST VINCENT DE TYROSSE | CASABLANCA 1 | 1A | | 2019 | | 2 |
| ST VINCENT DE TYROSSE | CLERCQ | 2 | | 2020 | | 2 |
| TOSSE | EGLISE | 2 | | 2018 | OUI | 2 |
| TOSSE | ECOLE | 2 | | 2020 | | 2 |
| TOSSE | LES BRUYERES | 2 | | 2020 | | 2 |
| VIEUX BOUCAU LES BAINS | EGLISE | 3 | | 2016 | | 2 |

→ 56 arrêts prioritaires du SDA 2016 sont aménagés et rendus accessibles, soit un taux de réalisation de 51 % des arrêts prioritaires inscrits au SDA 2016.

→ pour une dépense de 866 647€ HT, soit 68,4 % du budget du SDA 2016 consommé.

b) 14 arrêts complémentaires ajoutés à la liste initiale de 2016 (suite à la mise à jour 2020)

Leur financement n'est pas inclus dans la programmation initiale de 2016. Ils ont été aménagés et rendus accessibles pour un montant d'investissement complémentaire de **151 427€ HT**.

| Commune | Noms de l'arrêt | LIGNE YEGO | desserte été uniquement | année de réalisation | LIGNE RNA 7 | nb arrêt |
|-----------------------|-----------------|------------|-------------------------|----------------------|-------------|----------|
| LABENNE | LARTIGAU | 1A | | 2015 | | 2 |
| ST VINCENT DE TYROSSE | LYCEE | 1A/1B/2 | | 2019 | | 2 |
| ST VINCENT DE TYROSSE | CASABLANCA 2 | 2 | | 2019 | | 2 |
| TOSSE | LACOMIAN | 2 | | 2019 | | 2 |
| CAPBRETON | ALLEES MARINES | 1A/1B | | 2019 | | 2 |
| ANGRESSE | COLLEGE | 1A | | 2020 | | 2 |
| SOORTS | PEDEBERT NORD | 1A | | 2020 | | 2 |

→ 70 arrêts accessibles au SDA 2021. Soit un taux de réalisation de 56 % sur les 124 arrêts prioritaires du SDA mise à jour 2021.

→ pour une dépense globale de 1018 075€ HT

Le bilan de réalisation du SDA est positif : plus de la moitié des arrêts inscrits au SDA ont été aménagés dans un délai de 5 ans.

c) 9 arrêts complémentaires hors SDA rendus accessibles.

MACS est amenée également à rendre accessibles des arrêts YEGO hors programmation du SDA, au gré des opportunités des plans d'investissement sur la voirie.

| Commune | Noms de l'arrêt | LIGNE YEGO | desserte été uniquement | année de réalisation | LIGNE RNA 7 | nb arrêt |
|------------------------|--------------------|------------|-------------------------|----------------------|-------------|----------|
| AZUR | CAMPING AZU'RIVAGE | A | 1 | 2018 | | 1 |
| MOLIETS ET MAA | ROUTE DE LEON | M | 1 | 2018 | | 1 |
| SEIGNOSSE OCEAN | BOURDAINES | S | 2 | 2018 | OUI | 2 |
| SAUBRIGUES | LA MAMISELE | E | 1 | 2020 | | 1 |
| ST MARTIN DE HINX | BOURG | E | 2 | 2020 | | 2 |
| VIEUX BOUCAU LES BAINS | PLAGE CENTRALE | 3P | 1 | 2020 | | 1 |
| CAPBRETON | PARC DES SPORTS | 1B/C2 | 1 | 2021 | | 1 |

→ Soit 79 arrêts sont accessibles sur l'ensemble du réseau YEGO, cela représente 40 % des arrêts du réseau.

→ Pour une dépense globale de 1 185 949 € HT.

Il est à noter que MACS a reçu 413 624 € de subvention de l'État pour accompagner cette politique de mise en accessibilité, soit un taux de subvention de 35 %.

Perspectives 2022 :

- Avancement de la mise en accessibilité des points d'arrêts YEGO, en lien avec la programmation pluriannuel d'investissements sur la voirie 2021-2026.
- Avancement de l'étude d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal en gare de Saint-Vincent de Tyrosse.

3. Cadre bâti - Établissement recevant du public

3.1 Etat d'avancement - documents d'accessibilité

Les établissements recevant du public devaient être accessibles au 1^{er} janvier 2015 (loi n° 2005-102 du 11/02/2005, soit 10 ans pour y parvenir). Cette conformité s'appréciait à la date du 31 décembre 2014 avec les règles applicables à cette date-là.

Lorsque les ERP étaient accessibles, une attestation d'accessibilité des bâtiments concernés devait être déposée en préfecture avant le 31 mars 2015.

Si les établissements n'étaient pas conformes, il y avait obligation de déposer un agenda programmant la mise en accessibilité des bâtiments non accessibles avant le 27 septembre 2015. La programmation des travaux peut être étalée sur 3 ans maximum.

En parallèle, le dispositif d'agenda s'est aussi accompagné de la mise en place de nouvelles règles d'accessibilité sur les bâtiments existants (cf. arrêté du 08 décembre 2014).

En outre, une demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution de travaux pouvaient être demandé, sous réserve de justificatifs :

- prorogation du délai de dépôt de l'ADAP de 1 an pour motif technique et 3 ans pour motif financier (jusqu'à septembre 2018),
- délai supplémentaire de programmation des travaux sur 6 et 9 ans selon les cas, avec justificatifs produits.

Ces dernières années ont été consacrées pour la plupart des collectivités à la mise à jour des diagnostics de mise en accessibilité de l'ensemble de leurs ERP, de l'établissement d'une programmation (ADAP) pour les travaux à effectuer et des demandes d'attestation d'accessibilité pour les ERP accessibles.

L'ensemble des communes de MACS a déposé un ADAP.

L'estimation des travaux globaux à réaliser des différents ADAP s'élève à près de 6,3 M€ TTC de travaux de rénovations et adaptations pour une mise en accessibilité des bâtiments communaux et intercommunaux du territoire (NB : nous ne disposons pas des informations précises pour les communes de Soustons et Sainte-Marie- de-Gosse).

| COMMUNES | dépôt d'un ADAP | montant de l'ADAP | durée ADAP 1 x 3 ans, 2x 3 ans | Obs |
|-----------------------------|-----------------|--|--------------------------------------|---|
| ANGRESSE | X | 81 000 € | 3 ans | |
| AZUR | X | 99 000 € | 6 ans | |
| BENESSE MAREMNE | X | 563 270 € | 6 ans | |
| CAPBRETON | X | 849 200 € | 6 ans | ADAP approuvé et déposé en 2015 |
| JOSSE | X | 172 000 € | 5 ans | ADAP approuvé et déposé en 2017 |
| LABENNE | X | 409 280 € | 3 ans | ADAP déposé en mars 2019 |
| MAGESCQ | X | 217 800 € | 6 ans | |
| MESSANGES | X | 119 645 € | 3 ans | Fin des travaux, reporté en 2021 évolution de la dépense à 119 645€ (première évaluation 77 355€) |
| MOLIETS | X | 19 963 € | 3 ans | ADAP de 2019 à 2021 |
| ORX | X | 24 050 € | 5 ans | |
| SAINT JEAN DE MARSACQ | X | 52 446 € | 3 ans | ADAP approuvé et déposé en 2018 |
| SAINT GEOURS DE MAREMNE | X | 279 800 € | 6 ans | ADAP approuvé et déposé en 2017 |
| SAINT MARTIN D'HINX | X | 128 370 € | 6 ans | |
| SAINT VINCENT DE TYROSSE | X | 1 287 809 € | 6 ans | |
| SAUBION | X | 95 100 € | 8 ans | |
| SAUBRIGUES | X | 163 100 € | 6 ans | |
| SEIGNOSSE | X | 906 835 € | 6 ans | |
| SOORTS HOSSEGOR | X | 423 400 € | 6 ans | |
| TOSSE | X | 93 200 € | 6 ans | ADAP déposé en juillet 2018 |
| VIEUX BOUCAU | X | 236 590 € | 5 ans | ADAP de 2017 à 2022 |
| SOUSTONS | X | NC | NC | pas de précision de la commune |
| SAINTE MARIE DE GOSSE | X | NC | NC | pas de précision de la commune |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES MACS | X | 72 815 € | 3 ans | |
| SAUBUSSE | | tous les ERP communaux sont accessibles (8 AT déposés) | | |
| | | 6 294 673 € | | |

3.2 Travaux 2021

Le tableau ci-après fait le bilan 2021 des dépenses engagées par les communes pour rendre accessibles leurs bâtiments communaux.

Globalement, les travaux de mise en accessibilité 2021 ont été encore fortement ralentis et impactés par la crise sanitaire, comme en 2020.

Les dépenses 2021 s'élèvent à près de 335 000 € d'investissement, comparativement à 259 000 € en 2020 et 1,8 M€ en 2019.

| BILAN TRAVAUX ERP 2021- TERRITOIRE MACS | | |
|--|--------------------------|--|
| communes | dépenses TTC 2021 | commentaires |
| AZUR | 0 € | pas de réalisation-reporté 2022 / programmation vestiaire du stade 30 000€ |
| BENESSE MAREMNE | 0 € | pas de réalisation en 2021-reporté 2022/2023 |
| CAPBRETON | 0 € | pas de réalisation en 2021-reporté 2022 |
| LABENNE | 13 800 € | réalisations variées : mobilier, mains courantes, signalisation, cheminement adapté, sanitaire extérieur... |
| MAGESCQ | 0 € | pas de réalisation en 2021. Engagements sur 2017, 2018 et 2019 réalisés à 72%. Reprise des travaux en 2022- budget 26K€ |
| MESSANGES | 0 € | finalisation ADAP fin 1er semestre 2021 demande attestation d'accessibilité en 2022 |
| MOLIETS | 42 712 € | dallage pour accessibilité colombarium et aménagement toilettes publiques |
| ORX | 9 379 € | Salle de Réunion et Exposition de Ancien Presbytère |
| SAINT JEAN DE MARSACQ | 0 € | report des travaux 2022/2023 |
| SAINT MARTIN D'HINX | 0 € | pas de réalisation en 2021 |
| SAINT VINCENT DE TYROSSE | 24 500 € | Ecole maternelle de la Soupe, accès Centre Tournen, Maison Cazaillon |
| SAUBION | 9 500 € | stationnement PMR, bande de guidage (lieux: ensemble socio-culturel, mairie, boulangerie, bar, cabinet médical) |
| SAUBRIGUES | 830 € | report travaux 2022 |
| SEIGNOSSE | 8 480 € | report gros travaux 2022 (budget 110 000€) |
| SOORTS HOSSEGOR | 75 000 € | travaux effectués en régie toilettes publiques plage des chênes lièges |
| SOUSTONS | 150 850 € | Aménagement cheminement accessibilité et place de parking adaptées + accès bâtiment Salle A Noste et comité des fêtes... |
| TOSSE | 0 € | pas de réalisation en 2021 |
| CC MACS | 0 € | pas de réalisation en 2021 |
| SAUBUSSE | - | ensemble des ERP communaux accessibles |
| ANGRESSE | | pas de réponse |
| JOSSE | | pas de réponse |
| SAINTE MARIE DE GOSSE | | pas de réponse |
| SAINT GEOURS DE MAREMNE | | pas de réponse |
| | 335 051 € | |

Perspectives 2022 :

Relance et report des programmations de travaux en 2022/2023 pour une majorité de communes.

4. Cadre bâti - Logements

4.1 *L'action de MACS en faveur du logement social*

La Communauté de communes MACS porte, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, une action volontaire pour orienter la production de logement vers des produits compatibles avec la demande de son territoire. A ce titre, le logement locatif social accorde une grande attention à favoriser la mixité sociale dans les opérations.

Cet engagement de MACS s'est ainsi traduit dans son PLUi, mais également dans son règlement d'intervention en faveur du logement pour tous, matérialisant les aides directes et indirectes pouvant être attribuées aux bailleurs sociaux pour participer à l'équilibre financier des opérations.

Par ces aides, la Communauté de communes est attentive à intégrer la question du vieillissement de sa population. Elle demande ainsi à ce que les bailleurs sociaux intègrent dans leurs opérations, une prise en compte de ce phénomène démographique et qu'ils prévoient une adaptabilité dans le temps de leurs logements.

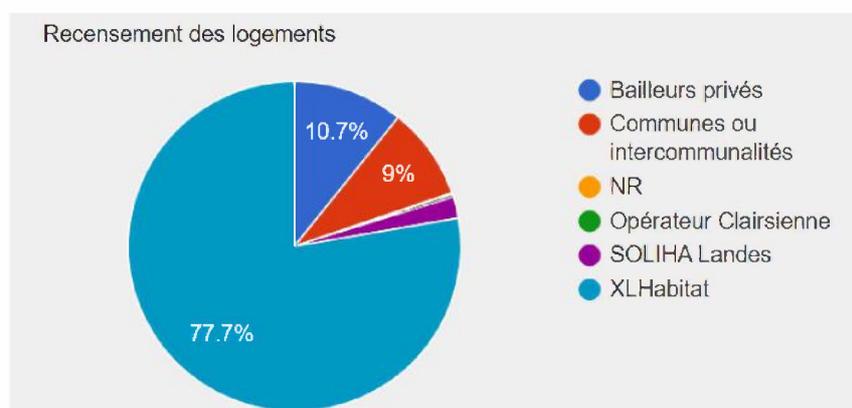
La prise en compte de cette problématique du vieillissement participe ainsi à offrir davantage de logements accessibles aux personnes pouvant présenter une situation de handicap.

4.2 *Des logements adaptés d'abord portés par les bailleurs sociaux*

Le recensement des logements accessibles dans le parc public, en lien avec la Maison Landaise des Personnes Handicapées (MLPH), se retrouve via le site web www.adalogis40.org.

Créé en 2006 par la MLPH, ce site consiste à mettre à disposition du public une information sur l'offre en logements adaptés ou adaptables recensée à ce jour dans le département des Landes auprès des bailleurs, parties prenantes dans cette démarche.

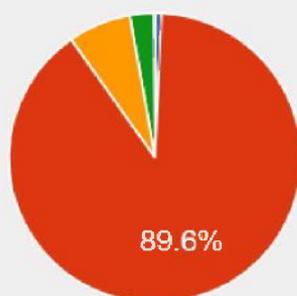
Fin 2021, 719 logements étaient recensés.



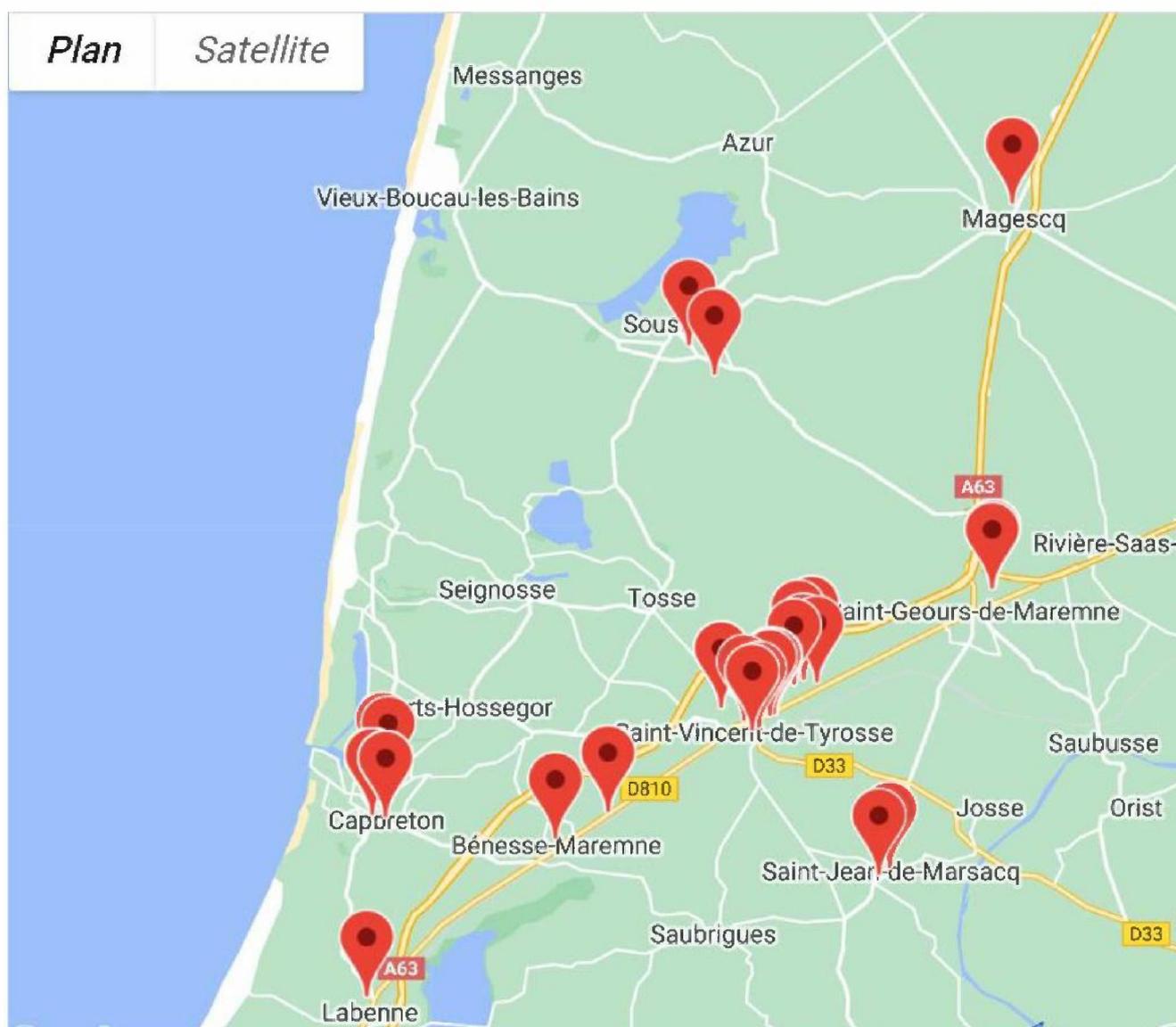
Les données recueillies sont majoritairement fournies par les bailleurs sociaux. XL Habitat constitue le principal, voire le seul contributeur au recensement de données.

60 logements sont aujourd'hui considérés comme adaptés mais la majorité est adaptable.

Catégorie des logements



- Catégorie 0
- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie appartement



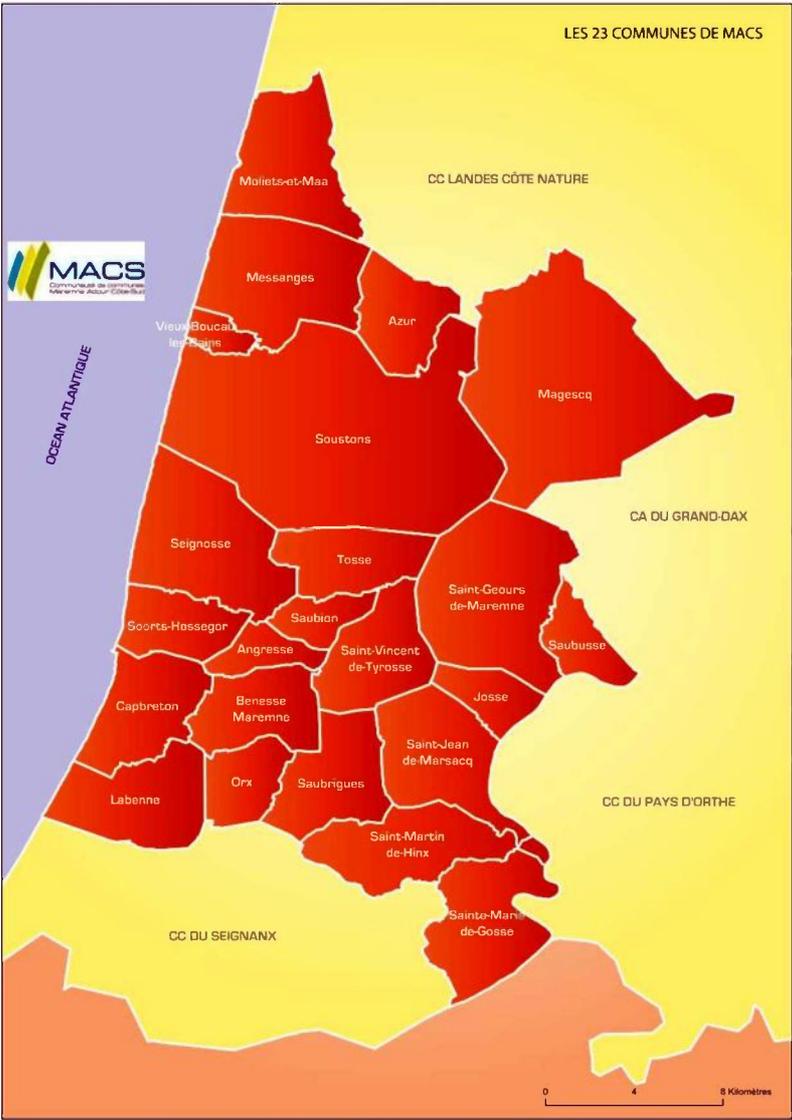
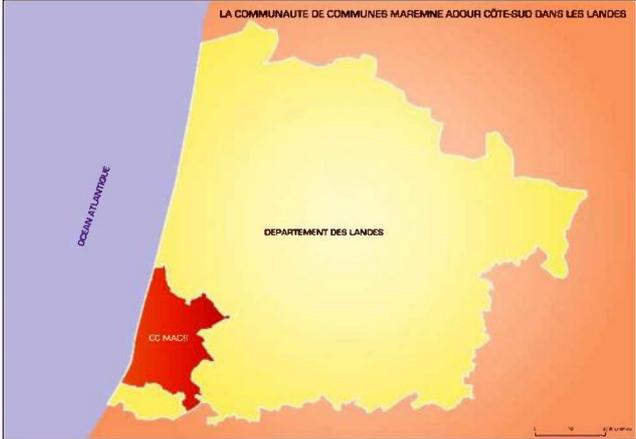
A ce titre, il est à indiquer que l'action directe sur l'accessibilité des logements est d'abord portée par les constructeurs des logements, et en l'occurrence les bailleurs sociaux avec qui, la Communauté de communes travaille régulièrement en vue de produire des logements en corrélation avec les besoins des habitants du territoire.

Perspectives 2022/2023 :

MACS finalise fin 2022 son Programme Local de l'Habitat (PLH) sur le territoire communautaire qui été programmé sur 6 ans.

MACS souhaite réaliser le bilan de cette programmation et travailler à un nouveau PLH en 2023 afin de poursuivre les partenariats avec l'ensemble des bailleurs sociaux et les efforts en faveur du logement pour tous.

ANNEXE 1 : Carte de présentation du territoire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud



ANNEXE 2 : Historique de l'établissement des PAVE

Le plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) de chaque commune devait être réalisé au 23 décembre 2009.

Si une échéance réglementaire existe pour « l'élaboration » des PAVE, aucune échéance n'apparaît pour la « réalisation » des travaux d'adaptation. Ceci a été prévu afin de permettre aux collectivités locales d'étaler la réalisation de ces derniers en fonction de l'importance des coûts.

- Un **marché de groupement de commandes** a été lancé pour 21 des 23 communes de MACS. Un prestataire unique a été retenu (ITER) pour élaborer le PAVE des 21 communes. L'étude a démarré en décembre 2009.
- La **DDTM40** a réalisé en régie les PAVE de 2 communes de MACS (Azur et Josse) qui n'étaient pas concernées par le groupement de commande. Ces communes ont pu bénéficier de l'aide de la DDTM grâce à leur éligibilité à l'ATESAT.

Les PAVE des 23 communes de la Communauté de communes ont été réalisés durant l'année 2010. Ils ont été finalisés en **décembre 2010**.

La méthodologie retenue a mis en avant la concertation avec les associations représentant les quatre handicaps (moteurs, visuels, auditifs et cognitifs), les communes et la population locale (création d'organes de concertation regroupant des acteurs locaux de chaque commune).

Ci-dessous, le tableau récapitulatif du nombre et du coût des interventions préconisées dans le rapport PAVE pour les 21 communes concernées par le groupement de commande. Les travaux de mise aux normes d'accessibilité sur les espaces publics des 21 communes représentent un coût total de **15,2 M€**.

| TOTALITE DES ESTIMATIONS (année 2010) | QUANTITE | Part |
|---|------------------------|------|
| | Nombre d'interventions | % |
| Pente ou totalité trottoir sur tout le linéaire | 125 | 13 |
| Revêtement sur tout linéaire | 473 | 41 |
| Déplacer Mobiliers «lourds» (réseaux) | 556 | 16 |
| Dévers sur tout le linéaire | 117 | 9,3 |
| Largeur sur tout le linéaire | 204 | 9,4 |
| Aménagement Bateaux / BEV | 939 | 5,8 |
| Signalétique à créer | 814 | 2 |
| Gros œuvre ponctuel | 527 | 1,9 |
| Signalétique à supprimer ou déplacer | 735 | 0,5 |
| Végétal / Mobilier Déco à supprimer | 165 | 0,45 |
| Déplacer Mobiliers urbains « légers » | 505 | 0,4 |

Pour les 2 PAVE réalisés directement par la DDTM (ATESAT), ci-dessous le tableau indiquant les coûts des préconisations, par commune, avec une hiérarchisation des actions à mettre en place selon 5 tranches de travaux :

| Commune | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 | Tranche 4 | Tranche 5 | TOTAL |
|--------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------|
| Azur | 17 520 € | 70 980 € | 1675 € | 22 940 € | 166 250 € | 279 365 € |
| Josse | 17 691 € | 13 011 € | 17 342 € | 29 780 € | 5176 € | 83 000 € |
| TOTAL | | | | | | 362 365 € |

En résumé, les travaux de mise aux normes d'accessibilité sur les espaces publics des 23 communes de MACS représentent un coût total de **15,5 M€**.

Pour mémoire, le tableau ci-dessous présente les communes concernées par les impossibilités techniques avérées et la nature de celles-ci, identifiées lors de la réalisation des diagnostics PAVE en 2010 :

| Commune | Nombre d'ITA | Nature de l'ITA |
|-----------------------|--------------|--|
| Azur | 1 | Elargissement d'une section de trottoir d'environ 30ml |
| St Martin de Hinx | 2 | RD12 et rue de l'Hermitage : pente trop importante |
| St Vincent de Tyrosse | 3 | Rue du Bardot, av. du Clercq : pente trop importante |
| Saubion | 1 | RD337 : pente trop importante |
| Soustons | 1 | Soustons plage (av. de la Pètré) |
| Vieux-Boucau | 1 | Av. des dunes : pente trop importante |
| TOTAL | 9 | |

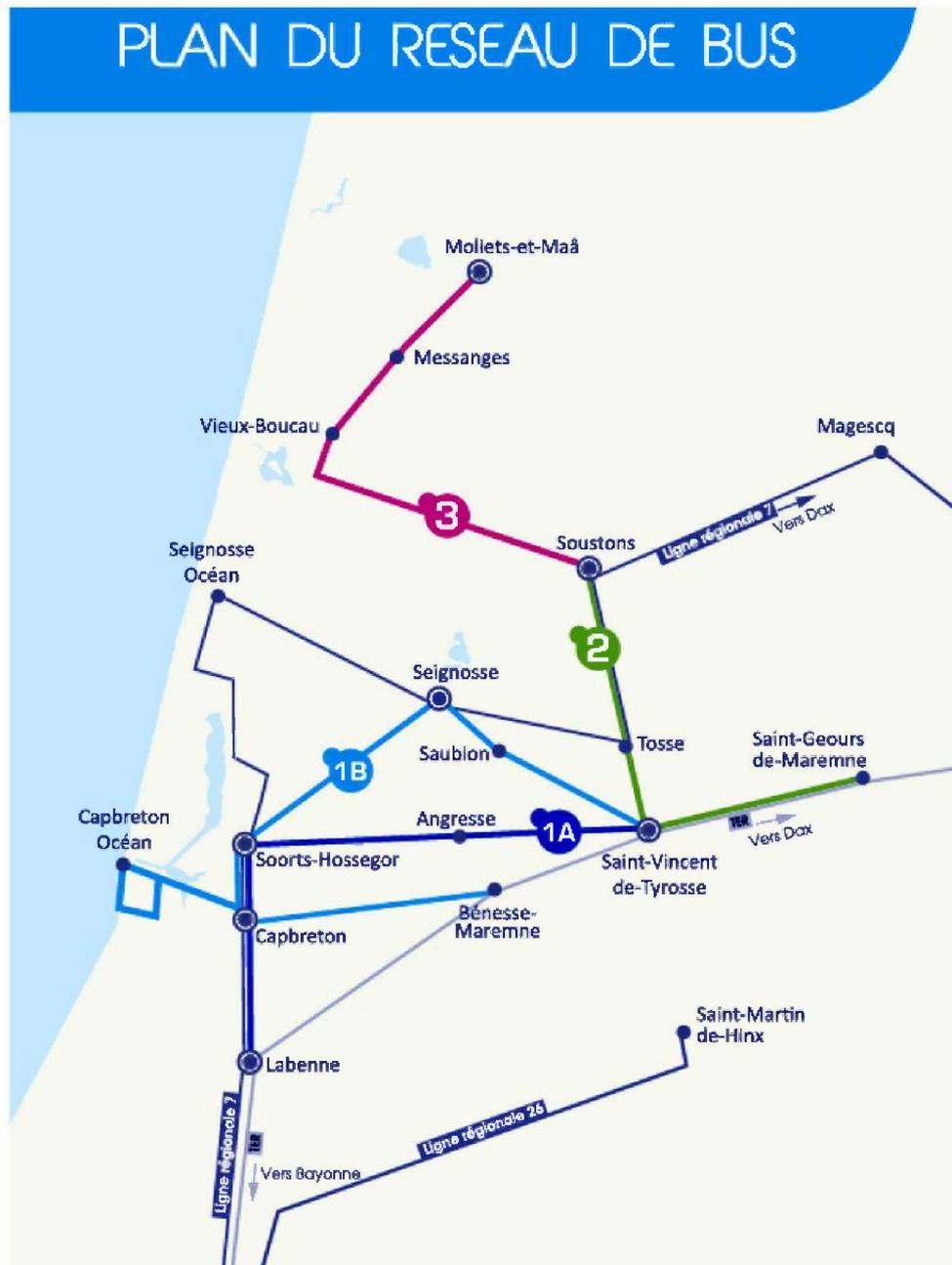
Depuis 2011, les communes et la Communauté de communes MACS ont engagé des travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ; ces travaux ont représenté un coût d'investissement d'un montant de plus de **5,2 millions d'€**.

| Année | Coût des travaux |
|-------|------------------|
| 2011 | 1 500 000 € |
| 2012 | 1 300 000 € |
| 2013 | 1 400 000 € |
| 2014 | 950 000 €* |
| 2015 | 133 970 €* |

**Ces montants ne sont pas totalement exhaustifs : ils prennent en compte les travaux engagés par la Communauté de communes MACS, ainsi que ceux engagés par les communes ayant répondu au questionnaire.*

ANNEXE 3 : Plans schématiques du réseau de transport en commun YEGO de la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud

RESEAU YEGO SEPTEMBRE 2021



RESEAU YEGO PLAGES ETE 2021

